Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2017

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-sept, le 2 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 9

"Pour": 8 "Contre": 0 Abstention: 0

Date de la convocation : 28 septembre 2017

<u>Présents</u>: Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Chantal GUIGNARD, Véronique GALLOPIN, Damien AUGEREAU, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Damien BAUDU.

Excusés: Emmanuel BRULÉ (pouvoir à Thierry BEAUFILS), Anne BERNOLE (pouvoir à Damien

BAUDU)

Absents: Jean-Philippe POGUT, Denis PONTET, Sabrina BLANVILLAIN

Secrétaire de séance : Véronique GALLOPIN

• Le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération sur le devis de l'effacement des réseaux, suite à l'absence de devis pour modification du périmètre.

I - Délibérations

D01.11.2017: proposition d'achat du lot 37 (AC 334) lotissement des Jardins de Ribray

Sur proposition de Monsieur Le Maire, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Une proposition d'achat de 24 480 € TTC est arrivée en mairie le 25 octobre 2017, pour le lot 37 (408 m²), parcelle cadastrée AC 334, soit pour un montant de 60,00 € le m².

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, d'accepter la proposition.

D02.11.2017: proposition d'achat lot 5 (AC 311) Les Jardins de Ribray

Sur proposition de Monsieur Le Maire, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Une proposition d'achat de 30 060 € TTC est arrivée en mairie le 25 octobre 2017, pour le lot 5 (501 m²), parcelle cadastrée AC 311, soit pour un montant de 60,00 € le m².

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, d'accepter la proposition.

D03.11.2017 : succession PACAULT : legs à destination de l'entretien du cimetière

Aux termes d'un testament olographe fait à AIFFRES, en date du 23 février 2011, Madame Zoé SAUVAGET née PACAULT a pris les dispositions testamentaires ci-après littéralement retranscrites ainsi qu'il suit : « Le tableau « le chat Niortais » de Richard Gautier ne sera pas pris en compte dans la

succession, l'argent de la vente de cet œuvre sera versée à la commune d'Epannes pour l'entretien du cimetière. »

Maître Gaël BIARD, Commissaire-priseur à Niort, a vendu ce tableau aux enchères, le 28 septembre 2017, au prix de 1 950,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ou non ce legs au nom et pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité la délivrance de ce legs qui lui sera faite par Monsieur et Madame Claude PROUST, et Monsieur Marc PROUST, légataires universels, sous les charges et conditions prévues par le testament.

D04.11.2017 : extinction de l'éclairage public

Suite à l'avis très favorable émis par les habitants lors de la réunion publique du vendredi 8 septembre 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public à compter du 1^{er} décembre 2017, passant en semaine de minuit à 23h00 pour tous les quartiers de la commune et 23h30 les vendredis et samedis. Seule la Grande rue restera éclairée jusqu'à 23h30 toute la semaine.

D05.11.2017 : devis Séolis : éclairage public

Un devis de Séolis d'un montant de 21 073,67 HT a été reçu en mairie concernant les prestations de travaux et de fournitures en terme d'éclairage public, situés au Petit Marais et sur le lotissement de la martellerie. Une subvention du SIEDS sur les fournitures a été estimée à 7 118,73 € HT soit une dépense net pour la commune de 13 954,94 € HT.

Après concertation, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le devis proposé par Séolis.

D06.11.2017: ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif de catégorie C à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} janvier 2018. L'agent affecté sur ce poste sera en charge des tâches administratives d'exécution (application de règles administratives et comptables).

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la création de ce poste. **D07.11.2017** : <u>OPAH (Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat) renouvellement urbain pour la période 2018-2022</u>

La CAN a engagé cette année une étape importante pour la mise en place progressive de son PLH (Programme Local de l'Habitat) pour la période 2016-2021 sur l'ensemble des 45 communes du territoire.

Ainsi, afin d'assurer la mise en œuvre d'un programme communautaire sur le parc ancien pour la période 2018-2022, un travail conséquent s'est engagé en collaboration avec les communes et l'appui du bureau d'études SOLIHA depuis janvier 2017, pour proposer les actions permettant d'assurer la qualité de ce parc et son adéquation avec les besoins et attentes des populations, comprenant :

- Un diagnostic territorial basé sur des données statistiques, complété par différentes démarches de terrain (diagnostics en marchant, visites d'opérations emblématiques, ...),
- La réalisation d'une « fiche descriptive communale » sur l'identification des enjeux urbains et d'habitat pour chacune des 45 communes,
- La proposition d'un programme communautaire pour cinq ans, comportant des thématiques communes, priorités de l'Etat (performance énergétique, maintien à domicile, habitat indigne et dégradé, logements locatifs privés conventionnés, ...), mais également un volet plus spécifique relatif à la thématique du « Renouvellement Urbain ».

Concernant ce dernier volet, trois profils de communes, identifiés à partir de différents critères (fragilités et potentialités des communes, projets communaux et volonté politique pour dynamiser leurs centres-bourgs, ...), ont permis d'établir une pré-liste de 12 communes, dont la commune d' EPANNES, potentiellement concernées par un accompagnement technique et financier plus important que les thématiques communes, pour la requalification urbaine d'îlots, secteurs ou quartiers.

L'approfondissement communal pour la commune d'EPANNES, récemment réactualisé, a défini un périmètre d'actions de renouvellement urbain, comprenant à la fois des problématiques d'habitat (logements communaux à réhabiliter, logements/immeubles vacants ou inoccupés, logements locatifs vétustes et en mauvais état), et urbains (traitement ou requalification des espaces publics, réhabilitation de bâtiments communaux, ...).

Le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le périmètre proposé dans cette étude préopérationnelle et de s'engager financièrement pour ce volet « Renouvellement Urbain » pour un montant prévisionnel sur cinq ans de 14 438 €, générant l'appui financier de la CAN pour un montant prévisionnel de 39 750 € et de l'Etat pour un montant prévisionnel de 54 231 €.

Le Maire précise que cet engagement financier de la commune permettra prioritairement l'accompagnement juridique, technique, financier et administratif des propriétaires privés dans leurs projets de réhabilitation de logements.

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 voix d'abstention, le Conseil Municipal :

- Valide le périmètre à enjeux de « Renouvellement Urbain » proposé,
- Valide les objectifs quantitatifs de logements à réhabiliter, y compris ceux de ravalement de façades,
- Approuve l'engagement financier prévisionnel de la commune d'un montant de 14 438 € pour la période 2018-2022, les crédits étant inscrits à ses budgets primitifs,
- Autorise le Maire à signer la future Convention partenariale avec l'Etat et la CAN relative à l'OPAH « Renouvellement Urbain » multi-sites de la CAN (reprenant notamment les engagements de la commune d'EPANNES), et tout autre document relatif à ce dossier.

II - Questions diverses

Lotissement des Jardins de Ribray :

Le bilan de l'année 2017 fait apparaître la vente de cinq terrains sur le lotissement des Jardins de Ribray, dont deux terrains sont déjà finalisés. A l'heure actuelle, la commune possède encore huit parcelles à vendre.

<u>Logements locatifs</u>:

Deux logements vont se libérer dans les prochains mois et des grilles de sécurité seront installées sur les petites fenêtres de trois logements.

<u>ZAE</u> :

La convention d'entretien de la ZAE entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Commune va être renouvelée dans des conditions inchangées.

Illuminations:

Cette année, les décorations seront installées début décembre jusqu'à mi-janvier.

Manifestations:

La salle Marcel Brelay accueillera le 31 janvier 2018 toute la journée un spectacle pour enfant intitulé « 1 air 2 violons ». Au total, plus de 600 scolaires assisteront à ce concert proposé par les Jeunesses Musicales de France (JMF).

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.